

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE PC 2024 41 056

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240625-DEPC202441056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 25 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique Vaudry, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Marie-Claude CRESSSENT (Pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (Pouvoir à Daniel BIGOT), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY (Pouvoir à Patrick SILORET), Patrick BASSETTE (Pouvoir à Olivier ROCHE), Philippe DEHAYES (Pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Patrick SILORET

Objet : mise à jour du règlement intérieur des services communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur portant sur l'organisation des services communaux de manière à organiser la vie et les conditions d'exercice du travail au sein de la collectivité à la suite de modifications réglementaires ;

Considérant *L'article L. 622-2 du CGFP prévoyant une autorisation spéciale d'absence de droit pour le décès d'un enfant.*

VU le comité social territorial consulté le 10 juin 2024 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **d'adopter** le règlement intérieur des services communaux modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

~~Le Maire,~~
Olivier ROCHE

